

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2014

PRESENTS : M GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, COLLIN Catherine, ESNAULT Marie-Christine, FÉRÉOL Denise, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry et POULAIN Christian.

ABSENTS : M DOLO Michel.

PROTECTION VOUTE EGLISE

La voute de l'église étant incertaine au niveau sécurité, il est nécessaire de la sécuriser et effectuer des sondages, pour déterminer l'ampleur des travaux qui seront incorporés à l'étude en cours. Le Conseil municipal après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise GALOGER de MONTGERMONT au prix de 2752,80 € TTC.

VENTE TERRAIN MADAME ZOIA PELICOT

Le Conseil Municipal a délibéré pour le projet de déclassement et l'aliénation d'une bande de voie communale n°107 au lieu-dit "Entrelandes". Une enquête publique a été effectuée et n'a donné lieu à aucunes réclamations. Par ces motifs, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de vendre cette bande à Madame ZOIA PELICOT Françoise-Andrée.

Madame ZOIA PELICOT Françoise Andrée a signé un compromis de vente pour acquérir la parcelle Z 2221 et demande à acheter la bande de terrain qui longe cette parcelle. Considérant qu'une enquête publique a déjà été effectuée pour la partie inférieure et que celle-ci n'a donné lieu à aucunes réclamations, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'article L141-3 du code de la voirie routière car cette vente ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie donc la commune est dispensée d'enquête publique. Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la vente de la partie supérieure, aux mêmes conditions que la première vente, à savoir : 4 € le m² et tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes. Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité (uniquement sur les contrats supérieurs à 36 kva), le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, et d'autoriser l'adhésion de la Commune à ce groupement.

CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE ET VILAINE

Le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale développe en complément de ses missions obligatoires des services facultatifs : le suivi médical des agents, le conseil en matière de recrutement, la mise à disposition de personnel, ect...

La possibilité de bénéficier des missions facultatives du CDG 35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale. La convention proposée ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer cette convention avec de CDG jusqu'en 2020.

✎ CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

✎ PRIME DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à la majorité ? par 13 voix pour et 1 abstention, de revaloriser la prime annuelle à :

- * 600 € brut par agent à temps complet et à 80 %,
- * pour un agent la prime annuelle sera fonction du pourcentage de son taux d'activité au 1er janvier et proratisé par rapport au montant de la prime d'un temps complet,
- * pour un agent il sera effectué une moyenne de son temps de travail du 1er novembre au 31 octobre et proratisé par rapport au montant de la prime d'un temps complet.

✎ INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES

La commune a la possibilité d'attribuer au personnel communal une indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 4 abstentions, de mettre en place une IEMP qui sera attribuée de manière exceptionnelle en fonction du grade et du montant de référence fixé selon la valeur du point. Le coefficient sera compris entre 0 et 3 et déterminé par arrêté du Maire en fonction des responsabilités et de la motivation. Cette indemnité pourra être attribuée aux agents titulaires comme aux non titulaires.

✎ ACQUISITION ETAGERES SALLE POLYVALENTE

Afin de stocker la vaisselle directement à la salle polyvalente, des devis d'acquisition de 2 armoires de stockage ont été demandés auprès de différentes sociétés. Après étude de ceux-ci, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société HENRI JULIEN de BETHUNE, pour un montant de 721,80€ TTC.

✎ REMORQUE ALEIN

Lors de la réunion de Conseil Municipal en date du 14 novembre 2014 il avait été décidé de vendre la remorque ALEIN d'occasion. L'EARL les Ecuries du NIRO de LA BAULE a proposé d'acheter la remorque au prix de 1800 €. Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre la remorque au demandeur au prix de 1800 €.

✎ ACQUISITION PANNEAUX DE SIGNALISATION

Des devis ont été demandés auprès de différentes sociétés afin de passer une commande groupées de panneaux de signalisation. Après étude des devis, le Conseil municipal décide de retenir, à l'unanimité, la société LACROIX SIGNALISATION de VANNES au prix de 4 352,80 € TTC.

✎ AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ». Après délibération le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.